

Afin de vous communiquer par e-mail un code d'accès Administrateur à notre système informatique et vous permettre ainsi d'exploiter toutes les possibilités offertes par nos outils en ligne, **nous vous demandons de suivre les instructions de cette notice :**

- (1) **Compléter** ci-après toutes les zones grisées de ce formulaire
- (2) **Parapher** les Conditions d'accès au système informatique de TD SYNEX France.
- (3) **Nous adresser en retour ces 2 pages complétées** de préférence par email à **webmaster.fr@tdsynnex.com**

Afin d'éviter les erreurs de saisie, veuillez écrire en MAJUSCULES.

Société

N° de RCS

Votre N° de Client
TD SYNEX France
(Vous pouvez laisser ce champ vide si vous êtes dans le cadre d'une ouverture de compte)

Nom

Prénom

Fonction

☐ Direction
 ☐ Achat
 ☐ Commercial
 ☐ Administratif
 ☐ Comptabilité
 ☐ Technique

Adresse
E-mail

Après vérification, et sous réserve du dossier complété, nous vous adresserons un code d'accès à **www.tdsynnex.fr** à l'adresse E-mail que vous nous aurez indiquée ci-dessus.

Lors de la première connexion à **www.tdsynnex.fr** un changement de mot de passe vous sera demandé.

Pour toutes questions...

Assistance WEB
webmaster.fr@tdsynnex.com
0.825.002.012 (0,15€ ttc/min)

Date : / / **Signature :**

Cachet société :

(new web user 2022)

CONDITIONS D'ACCÈS AU SYSTÈME INFORMATIQUE DE TD SYNEX FRANCE

1 OBJET

Les présentes conditions sont régies par les CGV de TD SYNEX France. Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions d'accès du Client au système informatique TD SYNEX (ci-après désigné « le système »). Le système étant composé du site Internet TD SYNEX ainsi que des autres systèmes d'échange électronique tels qu'EDI, XML, FTP et tous autres moyens d'échanges électroniques présents et à venir.

2 ACCÈS AU SYSTÈME TDF

2.1 Principes généraux

2.1.1 Acceptation des procédures d'accès par le Client

Le Client est autorisé à accéder au système, à la condition de se conformer strictement aux procédures d'accès, aux seules fins d'utiliser les informations disponibles sur le système dans le cadre de son activité de revendeur de produits fournis par TD SYNEX et à la condition expresse d'accepter que la responsabilité de TD SYNEX soit limitée comme prévu à l'article 2.4 ci-après, compte tenu notamment de ce que l'autorisation d'accès est gratuite pour le Client, hors coût du prix de la connexion et du matériel nécessaire à l'établissement de celle-ci.

2.1.2 Mise à disposition du Client d'un code d'accès personnel

TD SYNEX communiquera au représentant légal du Client, ou à toute personne habilitée par lui, (ci-après désigné l'"administrateur") un code d'accès personnel, dit le code d'accès "administrateur". Ce code "administrateur" permet de pouvoir créer, modifier et supprimer tout profil "utilisateur" ou "administrateur" ainsi que les droits qui y sont associés. Ce code d'accès "administrateur" comporte en outre la possibilité de consulter les prix, de passer des commandes, ainsi que l'accès à toute autre fonctionnalité disponible dans le système. L'administrateur ainsi que les utilisateurs autorisés s'engagent à ne communiquer leur code d'accès à aucun tiers et à ne l'inscrire sur aucun document. L'administrateur aura la possibilité de créer lui-même autant de profils "utilisateurs" au profit des salariés et préposés de son choix. Chaque administrateur reste seul responsable des conséquences éventuelles de l'usage des profils "utilisateurs" qu'il crée.

2.2 Modalités d'accès

Le Client s'engage à utiliser le système en conformité avec l'ensemble des instructions, procédures et normes de sécurité telles que définies par TD SYNEX. Le système n'est accessible au Client que sur justification d'un code d'accès "administrateur" ou "utilisateur" (ci-après, "code d'accès autorisé") selon les procédures prévues dans le cadre du fonctionnement du système, qui sont évolutives et pourront être modifiées par TD SYNEX unilatéralement et sans préavis.

Le Client s'engage :

- (a) à ne pas accéder ni chercher à accéder au système autrement qu'en utilisant ses codes d'accès autorisés conformément aux procédures d'accès ;
- (b) à informer TD SYNEX immédiatement, dès qu'il en aura connaissance, de tout risque d'abus ou d'utilisation non autorisée de ses codes d'accès et à confirmer sans délai à TD SYNEX l'existence d'un tel risque par E-mail confirmé par lettre recommandée.

2.3 Informations accessibles sur le système TDF

L'accès au système TD SYNEX permet au Client d'accéder entre autres aux données et informations suivantes, propriétés de TD SYNEX :

- (a) Informations sur les Produits et sur les prix ;
- (b) État indicatif des stocks de certains Produits ;
- (c) État et suivi des commandes ;
- (d) Suivi de la comptabilité client ;
- (e) État et suivi des dossiers SAV.

Le Client déclare accepter que TD SYNEX modifie les informations accessibles.

2.4 Limitations de la responsabilité de TDF

Compte tenu de l'accès gratuit au système, la responsabilité de TD SYNEX vis-à-vis du Client est par convention expresse soumise aux limitations et conditions suivantes sans lesquelles TD SYNEX n'aurait pas consenti aux présentes conditions :

- (1) Tout en faisant en sorte d'apporter le plus grand soin à la préparation des informations et données disponibles sur le système et à leur mise à jour, TD SYNEX n'est en aucun cas tenue à une obligation de résultat quant à l'exactitude de ses informations et données, Notamment :

- (a) TD SYNEX ne garantit pas l'exactitude des informations et données disponibles sur le système au moment de l'accès audit système et il appartiendra donc au Client de procéder à toute vérification et de demander toute confirmation qu'il jugera utile ;
- (b) TD SYNEX ne pourra être tenue responsable des erreurs typographiques figurant dans le système.

- (2) TD SYNEX ne pourra être tenue responsable :

- (a) des interruptions ou retards sur le système dus à l'exécution de travaux de maintenance, à des pannes techniques, à la force majeure, au fait de tiers ou à toutes circonstances, quelles qu'elles soient, indépendantes de sa volonté ;
- (b) en cas de faits indépendants de sa volonté, notamment en cas d'interruption du réseau Internet ou de la défaillance du matériel de réception du Client au réseau Internet ;

- (3) TD SYNEX ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable lors d'une utilisation illicite ou abusive des codes d'accès du Client et de toute utilisation induite du système en résultant.

EN CONSÉQUENCE LA RESPONSABILITÉ DE TD SYNEX VIS-À-VIS DU CLIENT AU TITRE DE L'UTILISATION DU SYSTÈME NE POURRA ÊTRE MISE EN CAUSE PAR LE CLIENT QUE DANS LE SEUL CAS DE FAUTE LOURDE DUMENT ÉTABLIE À L'ENCONTRE DE TD SYNEX ET SERA EXPRESSÉMENT LIMITÉE AUX SEULS DOMMAGES DIRECTS, À L'EXCLUSION DE TOUT DOMMAGE INDIRECT TEL QUE PERTE DE BÉNÉFICE OU PRÉJUDICE COMMERCIAL OU D'EXPLOITATION.

3 VENTE A DISTANCE DE PRODUITS PAR TDF AU CLIENT PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SYSTÈME

3.1 Principes généraux

Le Client est autorisé à passer des commandes auprès de TD SYNEX par l'intermédiaire du système à la condition du respect des procédures énoncées ci-dessous.

3.2 Procédure pour la passation des commandes

3.2.1 Accès réservé

L'accès aux modules électroniques de passation de commandes sur le système est strictement réservé au Client titulaire d'un code d'accès autorisé. IL EST EXPRESSÉMENT CONVENU ENTRE LES PARTIES QUE L'UTILISATION D'UN CODE D'ACCES AUTORISÉ SUR LE SYSTÈME CONSTITUERA LA PREUVE IRRÉFUTABLE ET COMPLÈTE DE L'IDENTITÉ DU CLIENT ET DE LA QUALITÉ DE LA PERSONNE PHYSIQUE COMPOSANT LE CODE À REPRÉSENTER VALABLEMENT LE CLIENT, CE QUE LE CLIENT RECONNAÎT EXPRESSÉMENT.

3.2.2 Passation de la commande

La passation d'une commande électronique est soumise au strict respect de la procédure suivante :

- (a) accès du Client au système par la saisie de son Code d'accès autorisé ;
- (b) saisie et validation par le Client d'un bon de commande électronique comportant les références et quantité des produits commandés (dont la disponibilité est à confirmer le cas échéant par TD SYNEX), les prix d'achat (à confirmer le cas échéant par TD SYNEX) et le lieu de livraison ;
- (c) dans le cas où la commande passée par le Client ne pourrait être acceptée par TD SYNEX, TD SYNEX s'engage à lui indiquer par E-mail, télécopie ou tout autre moyen les conditions auxquelles la commande pourra être acceptée, telles que les conditions relatives aux produits, aux quantités, au prix d'achat, au lieu de livraison, ou aux frais de gestion, de manutention et de port.

3.2.3 Preuve de la commande passée par l'intermédiaire du système et de la vente résultant de cette commande

Il est expressément convenu entre les Parties que toute passation de commande sur le système réalisée au moyen d'un code d'accès autorisé du Client et confirmée par télécopie ou tout autre moyen par TD SYNEX, sera opposable au Client comme preuve irréfutable et complète de cette commande.

4 CONFIDENTIALITE

Le Client s'engage à se conformer aux stipulations de la clause 21 « Confidentialité » des CGV.

5 DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE TDF

Le Client reconnaît que toutes les données, images, photographies et textes incluant notamment les fiches produit et les comparatifs techniques rendus accessibles par TD SYNEX sur le système restent la propriété entière et exclusive de TD SYNEX et sont exclusivement réservés à l'usage interne du Client.

Le Client s'interdit en conséquence sans autorisation préalable et écrite de TD SYNEX :

- (a) de dupliquer, copier, imprimer ou publier ces données, images, photographies et textes et, plus généralement, de les utiliser à toute fin commerciale ;
- (b) de ne procéder à aucune extraction de ces données, images, photographies et textes ;
- (c) d'utiliser ces données, images, photographies et textes comme base dans l'élaboration de catalogues ou autres outils marketing.

Le Client reconnaît les droits exclusifs de TD SYNEX sur sa marque et s'interdit d'en faire un usage quelconque.

En outre, le Client s'engage à ne rien faire qui puisse créer une quelconque confusion entre lui et TD SYNEX vis-à-vis des tiers et notamment vis-à-vis de ses propres clients et en conséquence s'interdit de faire une quelconque référence à TD SYNEX ou au système dans ses communications aux tiers et plus généralement à ne rien faire qui puisse engager la responsabilité de TD SYNEX vis-à-vis des tiers.

(new web user 2022)